

**Compte-rendu du conseil municipal
du lundi 14 décembre 2020 à 18h00**

Présents : Magali ANDRE, Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN (arrivée délibération n°D02), Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH, Jean-Pierre THIRION

Mairie : Aurélie BILLARD, directrice des services.

Secrétaire de séance : Jacques CARTIAUX

Monsieur Michel AUDRAN, maire, ouvre la séance en remerciant les membres présents, il indique que le quorum est atteint.

Aurélie BILLARD donne ensuite lecture du compte-rendu du conseil municipal du 07 octobre 2020 et des différentes délibérations prises. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et le registre est signé.

Monsieur le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1. ELUS - Vote de la tenue de séance à huis clos

Le maire propose cette modalité compte tenu des contraintes imposées par la loi d'urgence sanitaire et de l'impossibilité de retransmettre cette séance par des moyens vidéo.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

2. ELUS - Formation des élus locaux

Arrivée de Mme Aline PIRVAN.

Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal leur droit à la formation.

Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus municipaux ; toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ; à chaque fin d'exercice budgétaire un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune doit être dressé.

Il propose de fixer le montant des dépenses de formation à 10% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Commune, soit un montant de 6 104.80 €. Ce montant pourra être réévalué le cas échéant.

Les élus cotisent à hauteur de 1% sur leur indemnité de fonction. Les fonds sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations. La prise en charge d'une formation est soumise à plusieurs critères (agrément Ministère Intérieur de l'organisme, coût horaire maximal inférieur à 100 € ht).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

3. ELUS - Commissions municipales, changement de dénomination et ajout de membres

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération D06 du Conseil municipal du 27 mai 2020 relative à la création des commissions municipales du mandat.

Après plusieurs mois de gestion des affaires communales, il s'avère nécessaire de modifier deux commissions :

- « Culture - Associations - Sport - Jeunesse » modifiée ainsi : « Associations – Sport - Culture - Transition écologique », à laquelle Mme Mireille QUADRIO, conseillère municipale, souhaite participer ;
- « Animation - Communication - Affaires scolaires » modifiée ainsi : « Communication – Affaires scolaires – Jeunesse ».

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

4. FINANCES - Tarifs publics locaux 2021 (annexe 1)

Le maire présente sa proposition de nouveaux tarifs, élaborée avec les adjoints et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021. La liste présentée comporte quelques modifications tarifaires et quelques simplifications, mais la gratuité reste de mise au titre de l'occupation, par les associations de la commune et les organismes publics et institutionnels, du pôle Raymond Moutet, des salles Henri Rochette et des Romarins et de la place Edmond Jugy.

Il précise que le pôle Raymond Moutet ne peut pas faire l'objet de locations aux particuliers.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

5. FINANCES - Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes

À la suite de la tempête Alex, le maire propose de venir en aide aux communes sinistrées des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, sur la base de 1 euro par habitant, subvention arrondie à 1500 euros, qui sera versée à l'association des maires des Alpes-Maritimes

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

6. ECONOMIE / COMMERCE - exonération des loyers des commerces fermés administrativement (Covid19) et de la licence IV du bar « le 4 Tiers »

Compte tenu de sa fermeture administrative, et conformément à la durée de celle-ci, le bar « le 4 Tiers » bénéficiera d'une exonération de trois mois (de novembre 2020 à janvier 2021) de son loyer et de la redevance de sa licence IV ; le salon de coiffure sera exonéré du loyer du mois de novembre 2020. Le cabinet médical n'ayant pas fait l'objet d'une fermeture, celui-ci ne sera pas exonéré.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

7. TRANSITION ECOLOGIQUE - Déclaration d'urgence climatique

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la transition écologique, qui a participé notamment au Tour Transition de Provence Alpes Agglomération, informe le Conseil municipal que l'agglomération a adopté le 15 octobre dernier une déclaration d'urgence climatique contenant plusieurs engagements. Elle a en outre appelé les communs membres à rejoindre cette position en faveur du climat.

Mme BOULIOU propose l'adoption de cette motion et, en conséquence :

- de déclarer l'état d'urgence climatique sur le territoire de la commune, reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la nature.

- d'agir dans toutes ses activités et dans toutes ses politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions engagées.
- d'agir pour le climat, en lançant des opérations qui permettent de :
 - participer à la réduction des Gaz à Effet de Serre, en prenant en compte les rapports du groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),
 - développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et l'autonomie alimentaire,
 - préserver la qualité de l'air, de l'eau et la biodiversité,
 - devenir un territoire de Pleine Santé ;
- de relayer et de contribuer aux actions du Plan Climat Air Energie Territorial de Provence Alpes Agglomération, ainsi que du comité de suivi mis en place.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Mme Claude BOULIOU fait lecture des réponses au questionnaire du Tour Transition qui avait été adressé aux communes partenaires. Elle indique en outre que la Commune a positionné le bâtiment de la mairie parmi les bâtiments qui pourraient faire l'objet d'une étude thermique (CRET géré par Provence Alpes Agglomération).

8. TRANSITION ECOLOGIQUE - Adhésion de la Commune au service maîtrise de l'énergie de Provence Alpes Agglomération

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la transition écologique, présente le service maîtrise de l'énergie de Provence Alpes Agglomération : la Commune peut adhérer pour une durée de 3 ans et un tarif annuel de 650 €/ an afin d'obtenir un suivi des dépenses énergétiques de ses bâtiments. D'autres prestations plus spécifiques peuvent également être menées par ce service (audit énergétique d'un bâtiment par exemple, audit de l'éclairage public) en adhérant à une convention spéciale (coût journalier de 130 €). Pour cette prestation plus précise, une réflexion doit être menée conjointement avec le service de l'agglomération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

9. TERRAIN - Acquisition de terrain et demandes de subvention

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle A1748 de 4 480 m² située à la Broue afin d'y édifier le projet de halle multi-activités et de citystade ainsi qu'un parking conformément aux projets de l'équipe municipale et de ses engagements. Son propriétaire, M. Daniel JUGY, a fixé la valeur vénale du terrain à 179 200 €, somme se situant en-dessous du seuil de saisine obligatoire des Domaines. Une saisine avait été effectuée fin 2018 et n'avait pas aboutie en raison de l'évaluation situant la valeur de ce terrain à moins de 180 000 €.

Monsieur le maire indique en outre que des demandes de subventions peuvent être effectuées à l'occasion de cette acquisition :

- 30 % de crédits FRAT 2021 géré par le Conseil régional PACA portant uniquement sur le coût d'acquisition du terrain, soit 53 760 € ;
- des crédits FODAC 2021 géré par le Conseil départemental sur ce même coût selon des critères d'éligibilité et un mode de calcul qui ont été votés récemment par l'assemblée départementale (montant estimé actuellement à 8 000 €).

La Commune prendra en charge les frais d'actes et d'études éventuelles.

Le maire ajoute que ce terrain est bien situé car il est dans le prolongement du stade et au cœur du village. Le terrain situé au droit de la mairie appartient à un autre propriétaire privé et sa superficie est beaucoup plus importante.

Le projet de citystade sera suffisamment éloigné des habitations qui éviteront les nuisances sonores éventuelles. Les derniers types de citystade sont mieux étudiés que précédemment pour atténuer ce problème.

Le parking projeté fixe à 100 le nombre de places de stationnement.

Les acteurs du marché des producteurs locaux seront associés lors de l'élaboration du projet de la halle, qui serait le futur emplacement de ce rendez-vous hebdomadaire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

10. CIMETIERE - Travaux de réaménagement - Demande de subvention DETR 2021

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la possibilité de redéposer une demande de subvention pour les travaux de réaménagement du cimetière sur des crédits DETR 2021 qui n'avait été retenu sur les crédits DETR 2019. Il rappelle le plan de financement établi par la délibération D07 du Conseil municipal du 11 décembre 2017.

Travaux de réaménagement cimetière de la Roche Frison
Modification du columbarium, aménagement paysager, création de puits de dispersion,
d'un jardin du souvenir

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	4 200 € ht	Etat (DETR 2021) 60%	45 000 €
Frais annonces, mission CSPS, études	5 000 € ht	Conseil régional PACA 20 %	15 000 €
Travaux de réaménagement	58 070 € ht	Participation communale (dont TVA)	30 000 €
Divers et imprévus	7 730 € ht		
Total ht	75 000 €		
TVA 20%	15 000 €		
Total TTC	90 000 €	Total	90 000 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

11. PERSONNEL COMMUNAL - Attribution de chèques cadeaux de la CCI 04 et Provence Alpes Agglomération

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et au Centre communal d'action sociale propose au Conseil municipal d'attribuer en cette fin d'année 2020 des chèques cadeaux de la CCI 04 bonifiés par Provence Alpes Agglomération, et ceci afin de soutenir également les commerces locaux puisque ces chèques sont utilisables dans les commerces partenaires du département. Ces chèques ont une durée de validité de 1 an.

Cette prestation est exonérée de charges sociales et exonérée d'impôt sur le revenu pour le bénéficiaire dans le cadre des événements ACOSS, le plafond par événement et par employé s'élevant à 171 € pour 2020.

M. CARTIAUX propose que tous les agents titulaires et stagiaires, quelle que soit la quotité de leur temps de travail, et que les agents non titulaires ayant été présents durant plus de six mois en 2020, sous réserve d'un service au moins égal à 17,5 heures hebdomadaires, bénéficient de 170 € de chèques cadeaux de la CCI04/PAA.

Les agents en disponibilité ou détachement sont toutefois exclus de cette prestation de fin d'année, et les agents en congé parental ou non présents dans les effectifs au 31 décembre 2020 bénéficient d'une proratisation de ce montant en fonction de la durée de leur présence cette année.

Monsieur le maire ajoute que cette proposition est liée à la décision de l'Amicale du personnel communal de ne pas bénéficier de la subvention communale en 2020 (2 600 €). La Commune a donc pris la décision de prendre en charge les chèques cadeaux du personnel en contrepartie.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

12. DECHETS - Conventions entre la Commune et les propriétaires de parcelles pour l'aménagement de points de collecte des colonnes de tri des déchets

Monsieur le maire et M. Philippe PERRODO, adjoint délégué à l'environnement, informent le Conseil municipal que l'implantation de points de collecte supplémentaires est en cours d'examen avec Provence Alpes Agglomération, compétente en matière de gestion des déchets. La Commune avait demandé des points supplémentaires dès la fin de l'année 2019 lorsque le nombre d'emplacements dédiés aux containers avait été réduit.

Les emplacements supplémentaires étudiés sont au nombre de trois : à l'entrée de la ZAE Espace Bléone, à proximité du rond-point Léonce Amielh et à l'embranchement du chemin des Hubacs. Ces deux derniers emplacements se situent sur des terrains n'appartenant pas à la Commune :

- parcelle A707 située chemin du Pesquier, en face du rond-point Léonce Amielh appartenant à M. Michel BONNET (aménagement préalable et création d'une surface en béton de 4.65 m²)
- emplacement non cadastré appartenant au domaine routier départemental situé à l'embranchement entre le chemin des Hubacs et l'avenue Marius Autric (aménagement préalable et création d'une surface en béton de 15 m²)

Après validation de ces implantations par le SYDEVOM, une convention de libre mise à disposition à titre gracieux doit être établie pour ces deux terrains avec les propriétaires concernés.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

13. ASSURANCES - Convention de groupement avec le CCAS pour les contrats 2021-2024

La signature de cette convention permettra au CCAS, établissement public autonome mais localisé au sein de la mairie et qui ne dispose pas de personnels distincts, de bénéficier des nouveaux contrats d'assurances actuellement en cours d'analyse.

La convention de groupement de commandes porte sur :

- l'assurance des responsabilités et des risques annexes
- l'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Elle indique que la Commune assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'ensemble des opérations requises pour la passation des deux contrats d'assurances indiqués ci-dessus, le CCAS devant quant à lui déterminer la nature et l'étendue de ses besoins et régler directement au prestataire les montants qui lui seront facturés pour ses propres activités.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

CLUS - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal

○ **ANIMATIONS / LOISIRS - Spectacle au groupe scolaire et modification des prestations du groupe I Campagnoli**

Mme Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture, relate les décisions suivantes :

- Un spectacle de Noël sera proposé à chaque classe du groupe scolaire le 17 décembre 2020 au sein du groupe scolaire Julien Delaye. Celui-ci est organisé par la Compagnie Nadis Théâtre (83140 Six-Fours) pour un montant de 1 000 € TTC pour cinq représentations de trente minutes chacune.

Cécile REVAH, adjointe aux affaires scolaires ajoute que ce même jour à 16h00 un goûter sera distribué aux enfants. Composé de produits de qualité, une attention particulière a été portée sur la réduction des emballages plastiques.

- À la suite de l'annulation du concert du groupe I Campagnoli prévu le 05 décembre 2020 en raison des mesures sanitaires, le contrat initial de cette représentation a fait l'objet d'un avenant modifiant la date et le lieu du concert, fixés au 1^{er} mai 2021 à l'église du Vieil Aiglun. Les frais de déplacement du groupe pris en charge par la Commune ont également été réduits de moitié (220 € au lieu de 440 € TTC.). Les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

Un second contrat de représentation du groupe I Campagnoli a été signé pour un concert fixé au 02 mai 2020 à l'église du Vieil Aiglun. Le coût de la représentation est fixé à 1 160 € TTC. Les frais d'hébergement et de restauration du groupe seront pris en charge par la Commune, en sus du coût de la représentation.

○ **COMMERCES - Convention vente ambulante spécialités vietnamiennes**

Maire le maire indique qu'une convention a été signée entre la Commune et M. Trong Tai TRAN autorisant l'occupation de la place Edmond JUGY les dimanches de 18h00 à 21h30 pour y installer un camion de vente ambulante de spécialités culinaires vietnamiennes.

La convention signée est renouvelable tacitement au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la fin de chaque année civile. M. Trong Tai TRAN s'acquittera du droit de place fixé par délibération et s'élevant en 2020 et en 2021 à 5€ par jour payable chaque début de mois en mairie.

○ **DECHETS - Travaux d'aménagement pour points de collecte supplémentaires**

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué à l'environnement informe que l'entreprise SACCO (Digne-les-Bains) a été mandatée pour effectuer les travaux d'aménagement pour les points de collecte des colonnes de tri supplémentaires prévus conjointement avec Provence Alpes Agglomération pour un montant de 5 966.24 € ht.

○ **BATIMENTS :**

- Travaux d'amélioration des équipements électriques du local du bar « le 4 Tiers »

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, rappelle au Conseil municipal que la Commune est propriétaire du local du bar-restaurant situé place de la Mairie. Or, l'équipement électrique de ce commerce est insuffisant et cette défaillance rend difficile la proposition d'un service de restauration performant au cœur du village.

Ainsi, l'entreprise Fèvre Elec (Digne-les-Bains) a été retenue pour effectuer les travaux d'amélioration des équipements électriques du local du bar-restaurant situé place de la mairie, pour un montant de 2 659.40 € net.

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (candidature plan de relance)

Monsieur le maire indique au Conseil qu'afin de positionner les grands projets du mandat dans le plan de relance du gouvernement, le bureau d'études RBBC (Rodolphe Bruxer) 4 C chemin des Grillons 05000 Gap, a été chargé d'établir une première étude et de candidater auprès des services de l'Etat pour un montant de 4 600 € ht.

Il présente aux membres présents les résultats de cette étude qui détaille les grands projets d'investissement concernés : le projet de centre médical, nécessaire et urgent pour permettre l'installation d'un médecin, l'agrandissement de la mairie, et les travaux énergétiques et d'isolation correspondants, la halle multi-activités et le citystade.

La synthèse budgétaire globale s'établit, pour l'ensemble de ces grands projets structurants, à 3 467 000 euros ht, hors subventions attendues.

- Attribution du marché UGAP de fourniture en électricité des bâtiments communaux (ex-tarifs bleus) pour 2021

La société Total Direct Energie, service collectivités 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris, a été retenue pour la fourniture en électricité des bâtiments communaux, à l'exception du groupe scolaire Julien Delaye, pour l'année 2021 aux tarifs suivants :

Bordereau des Prix Unitaires HTT				Electricité Bleu BPU N° 20U077 2 S Fournisseur Total Direct Energie	
Coût de raccordement prévisionnel d'un Point de Livraison (PDL) en €/PDL				0,00 €/PDL	
Coût lié aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité, en €/MWh				0,18 €/MWh	0,27 €/MWh
				0,37 €/MWh	
Grilles de prix énergie par poste horo-saisonnier				Année de livraison N: 2021	
Prestation (2021) en €/kW : prix de la garantie de capacité de l'année civile considérée (2021) (issu de la dernière enchère de l'année 2020 réalisée sur Epeasport (APC) / Après C1c)				P _{capacité APC}	Coef.Sécurité(N)
				29,54 €/kW	0,98
Coût de soutirage physique lié à RTE ("Coefficient c")				Coefficient c:	
				0,90 €/MWh	
Prix du CEE Classique et du CEE Précarité pour le calcul du Terme relatif aux Certificats d'Économies d'Énergie TCEE				PCEE _{Classique}	PCEE _{Précarité}
Coefficient réglementaire pour l'électricité, figurant au Code de l'énergie				8,00 €/MWh cumac	8,00 €/MWh cumac
Coefficient multiplicateur pour l'obligation liée aux métrages en situation de précarité énergétique, figurant au Code de l'énergie				0,463 MWh cumac/MWh	4,84 €/MWh
					0,333
Prise en compte de l'ARENH					
Prix de l'ARENH				42,00 €/MWh	
%Dépassement : part de la puissance ARENH prévisionnelle ayant été retirée suite au dépassement du plafond				0,00%	
Coef.Dépassement : valeur pondérée du produit Calendar BaseLoad utilisé pour remplacer l'ARENH supprimé lors du dépassement du plafond				0,00 €/MWh	
Coefficient CH : valeur réglementaire fixant le rapport entre la puissance ARENH commandée et la puissance de garantie de capacité livrée conjointement				1	
NBH : nombre d'heures de l'année civile considérée				8 760	
Index G5-EP		Index G5-EP		Index G5-EP	
Hors saison (BASE)		Hors saison (BASE)		Hors saison (BASE)	
PF	64,26 €/MWh	PF	57,98 €/MWh	PF	47,79 €/MWh
Coefficient α, en kW/MWh	2,59E-01	Coefficient α, en kW/MWh	3,31E-01	Coefficient α, en kW/MWh	9,70E-02
Coût capacité CC	5,24 €/MWh	Coût capacité CC	7,54 €/MWh	Coût capacité CC	-0,37 €/MWh
Taux ARENH de la grille	67,20%	Taux ARENH	60,93%	Taux ARENH	94,23%
Prix énergie PE	64,43 €/MWh	Prix énergie PE	70,46 €/MWh	Prix énergie PE	62,36 €/MWh
Index G5-EP		Index G5-EP		Index G5-EP	
Hors saison (BASE)		Hors saison (BASE)		Hors saison (BASE)	
PF	56,84 €/MWh	PF	39,93 €/MWh	PF	40,51 €/MWh
Coefficient α, en kW/MWh	8,90E-01	Coefficient α, en kW/MWh	9,59E-02	Coefficient α, en kW/MWh	0,00E+00
Coût capacité CC	17,09 €/MWh	Coût capacité CC	2,78 €/MWh	Coût capacité CC	-6,78 €/MWh
Taux ARENH de la grille	0,00%	Taux ARENH	0,00%	Taux ARENH	122,39%
Prix énergie PE	79,84 €/MWh	Prix énergie PE	47,84 €/MWh	Prix énergie PE	41,32 €/MWh

- Attribution marché de fourniture, pose et maintenance défibrillateurs

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, informe le Conseil de la décision d'implanter à Aiglun cinq défibrillateurs situés à l'intérieur du groupe scolaire, et à l'extérieur à proximité du pôle Raymond Moutet, de l'église du Vieil Aiglun, de la mairie et des stands de loisirs (place Edmond Jugy) à la suite de l'évolution de la réglementation.

Une consultation a été effectuée et la société APEX Distribution (13008 Marseille) a été retenue pour la fourniture et la pose des défibrillateurs automatisés externes pour la somme de 8 247.25€ ht. Le coût annuel du contrat de maintenance de quatre ans est fixé à 840 € TTC par an.

- Attribution contrat maintenance extincteurs 2021-2024

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, indique que la société Term O Feu Tremellat (Barras) a été retenue pour la maintenance des extincteurs communaux pour un montant de 313.20 € TTC par an durant quatre ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

- **SECURITE - Renouvellement de la convention de fourrière sans ramassage d'animaux**
La convention de fourrière sans ramassage d'animaux établie entre la Commune d'Aiglun et l'association des amis dignois des animaux (Digne) a été renouvelée pour l'année 2021 selon les mêmes dispositions que pour l'année 2020.
- **CIMETIERE - Vente de concessions**
Une concession de cinquante ans (n°60 partie 3) a été concédée pour un montant de 500 €.
Une concession perpétuelle (n°33 partie 3) a été concédée pour un montant de 1 700 €.
- **FINANCES - Engagements comptables**
Les dépenses engagées pour la période du 08 octobre au 14 décembre 2020 s'élèvent à 19 179.18 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe 2.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le plan communal de sauvegarde (PCS) doit être mis à jour et le document initial devra, dans ce cadre, faire l'objet de nombreuses précisions et adaptations aux spécificités locales. Messieurs Jean-Pierre THIRION et Marc PONS proposent de travailler ensemble à cette mise à jour.

Monsieur le maire indique que le PCS sera complété d'un système de télé-alerte, pour lequel il a d'ores et déjà reçu des propositions.

- Monsieur le maire fait lecture des cartes de remerciements reçues. Celles-ci sont nombreuses et témoignent du succès des colis seniors distribués récemment. Ceux-ci avaient été composés à partir des produits du marché des producteurs locaux d'Aiglun à la suite de la décision du CCAS. Le maire remercie les membres du CCAS et notamment Mme Mireille QUADRIO qui s'est beaucoup investie dans ce projet.

- Monsieur le maire a été élu administrateur d'Ingénierie et Territoire 04 en tant que membre du collège des collectivités adhérentes de moins de 5 000 habitants.

- Les fiches projets de la halle multi-activités, du citystade, de la mairie et du pôle médical ont été adressées à l'agglomération et au Département afin d'être recensées et d'étudier les possibilités de financement au titre du prochain contrat de solidarité territoriale.

- Monsieur le maire et M. Philippe PERRODO font un compte-rendu du dernier comité de pilotage des travaux de la RN85 auquel ils ont participé.

- Concernant les vœux du maire, la situation sanitaire actuelle empêche l'organisation de la cérémonie telle qu'elle se déroulait traditionnellement, et il est pour l'instant difficile de se projeter à ce sujet.

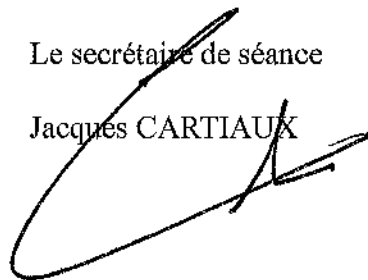
Vu le maire,

Michel AUDRAN

Michel AUDRAN

Le secrétaire de séance

Jacques CARTIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques Cartiaux', written over the printed name.

Annexe décision n°38/2020 du Conseil municipal du 14 décembre 2020

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 08 octobre 2020 au 14 décembre 2020 :

Fournisseurs	Objet	Montant en TTC	Date	Section
CAP COULEURS	PEINTURE POUR ILOTS	120.00 €	08/10/2020	FCT
ESTORNEL	PIECES POUR STOCK MATERIEL STADE	12.71 €	08/10/2020	FCT
ESTORNEL	DEPANNAGE IRRIGATION STADE	12.71 €	08/10/2020	FCT
SE3V SARL	REPARATION PORTAIL DECHETTERIE ET VIDEOPHONIE GROUPE SCOLAIRE	228.00 €	12/10/2020	FCT
ABRAM ETS	REPARATION DEBROUSSAILLEUSE	119.95 €	15/10/2020	FCT
PROVENCE EPI	PANNEAU INFORMATION + PANNEAU AFFICHAGE	3646.93 €	15/10/2020	INV
FORUM BATIMENT	REPARATION PORTAIL DU CIMETIERE	12.53 €	15/10/2020	FCT
DLB NUISIBLES	DERATISATION GROUPE SCOLAIRE ET BATIMENT STM	411.60 €	15/10/2020	FCT
TMI SARL	HUILE DE CHAINE POUR TRONCONNEUSE	18.00 €	15/10/2020	FCT
MULAG	ENTRETIEN EPAREUSE	411.38 €	15/10/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	FOURNITURES D'ENTRETIEN	766.68 €	15/10/2020	FCT
BAR LE 4 TIERS	REPAS LUNDI 12/10 AVEC AMO	74.00 €	16/10/2020	FCT
ARTS ET FLEURS	GERBE CEREMONIE 11 NOVEMBRE	45.00 €	20/10/2020	FCT
JARDIN DE PROVENCE	BOUQUET DEPART AGENT CONTRACTUEL	40.00 €	20/10/2020	FCT
FORUM BATIMENT	PATINS DE PONCAGE	58.92 €	22/10/2020	FCT
LA POSTE LMAX	CARNETS STICKERS SUIVI	10.80 €	22/10/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS D'ENTRETIEN	145.10 €	27/10/2020	FCT
TMI SARL	FOURNITURES ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	18.00 €	27/10/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS D'ENTRETIEN	44.64 €	03/11/2020	FCT
CEDEO	FOURNITURES REPARATION LAVABO SALLE ROCHETTE	148.31 €	03/11/2020	FCT
JARDIN DE PROVENCE	PLANTE ENSEIGNANTE	40.00 €	03/11/2020	FCT
ARNAUD	DOUBLE CLES COMPTEURS STANDS	11.00 €	03/11/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	MASQUES ENFANTS	46.42 €	03/11/2020	FCT
REXEL	REPARATION CABLE VISIOPHONE ECOLE	57.83 €	04/11/2020	FCT
TMI SARL	FIXATION BUT HAND ECOLE	13.20 €	04/11/2020	FCT
ARTS ET FLEURS	GERBE DECES	40.00 €	24/11/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS ENTRETIEN	302.81 €	24/11/2020	FCT
JO BOAMP	PUBLICATION MARCHÉ CONTRATS ASSURANCES 2021-2024	864.00 €	24/11/2020	FCT
SEMIO	BANCS CANTINE + CORBEILLES CIMETIERE	1744.02 €	25/11/2020	INV
ABRAM ETS	EQUIPEMENTS DIVERS	160.70 €	25/11/2020	FCT
CLAIR LOGIS	CONSOMMABLES PONCEUSE	161.83 €	25/11/2020	FCT
REXEL	REFRIGERATEUR CANTINE	339.32 €	25/11/2020	INV
REXEL	COFFRET SECURITE ELECTRIQUE CHAUDIERE POLE	157.94 €	25/11/2020	FCT

ONF	DIAGNOSTIC CHENE PLACE JUGY	1020.00 €	25/11/2020	FCT
PHARMACIE DES SENTEURS	PHARMACIE ECOLE	132.85 €	25/11/2020	FCT
CARREFOUR	FOURNITURES DIVERSES	41.64 €	25/11/2020	FCT
BRUNO BERNARD	TRAVAUX ENTRETIEN CURAGE DES FOSSES	1920.00 €	03/12/2020	FCT
REXEL	MICRO-ONDE STM	121.99 €	03/12/2020	INV
LA BOITE BISCUITS	GOUTER DE NOEL POUR L'ECOLE	654.12 €	03/12/2020	FCT
LA POSTE IMPRIMES	ACHAT FEUILLETS REGISTRES ETAT CIVIL	34.48 €	04/12/2020	FCT
FORUM BATIMENT	FOURNITURES PETIT'S EQUIPEMENTS	66.60 €	04/12/2020	FCT
LOXAM CHATEAU	LOCATION NACELLE POUR DEPOSE DECORS DE NOEL	544.97 €	04/12/2020	FCT
REXEL	REPARATION DECORS DE NOEL POLE	435.48 €	04/12/2020	FCT
REXEL	INSTALLATION FLUOS PLACE EDMOND JUGY	298.27 €	04/12/2020	FCT
SAMSE	FOURNITURES VOIRIE	34.13 €	04/12/2020	FCT
SAMSE	FOURNITURES POUR COFFRAGE ECRAN VIDEO	320.44 €	07/12/2020	FCT
SFAC	REPARATION VEHICULE	14.00 €	07/12/2020	FCT
WELDOM	ACHAT POTS ET ACCESSOIRES POUR LA MAIRIE	129.37 €	07/12/2020	FCT
BOYER FORMATION	FORMATION CACES R486 PEMP 2 AGENTS	880.00 €	10/12/2020	FCT
REXEL	ACHATS PILES	28.80 €	10/12/2020	FCT
REXEL	FOURNITURES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DEFIBRILATEURS	1183.69 €	10/12/2020	INV
REXEL	CHARGEUR POUR DYMO	20.20 €	10/12/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS D'ENTRETIEN	590.86 €	10/12/2020	FCT
TMI SARL	FOURNITURES POUR TRONCONNEUSE	60.00 €	10/12/2020	FCT
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE LEGI MARCHE 2021	362.96 €	10/12/2020	FCT
TOTAL		19 179.18€		

Le maire,
Michel AUDRAN

TARIFS PUBLICS LOCAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Pôle Raymond Moutet	
<i>Pas de locations aux particuliers quel que soit leur lieu de résidence</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Accueil d'événements (privés ou publics) de type congrès, assemblée générale, etc., à l'appréciation du maire	400 € / jour
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Salle Henri Rochette	
<i>Les demandes de locations des particuliers sont uniquement réservées aux habitants d'Aiglun</i>	
Habitants de la commune	100 € par jour en semaine
	200 € le week-end
	caution : 450 € + 50 € (nettoyage)
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Organismes et services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	20 € / demi-journée
Activités à but lucratif	20 € / demi-journée
Salle des Romarins	
<i>Pas de locations aux particuliers quel que soit leur lieu de résidence</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	20 € / demi-journée
Activités à but lucratif	20 € / demi-journée
Place Edmond Jugy	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Habitants de la commune	20 € / jour sans mise à disposition des stands
Vente aux enchères (huissiers)	50 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Habitants ou associations hors commune	50 € / jour sans mise à disposition des stands
Marché "Bienvenue à la Ferme"	20 € / mois
Marché "Les assés du bio"	20 € / mois
Cirque	forfait journalier fluides (eau et électricité) : 25 € / jour
	occupation du domaine public : 5€/jour
	caution : 400 €
Commerces ambulants (camions outillage, pizzas, linge de maison, divers, etc.)	5 € / jour
Forains stands de tirs et autres	10 € pour 2 jours 1/2
Forains manèges enfantins	20 € pour 2 jours 1/2
Forains auto-scooters / gros métiers	50 € pour 2 jours 1/2

Tarifs et durées des concessions du cimetière : délibération D07 du 25 septembre 2019 - Pas de modification

Ainsi fait et délibéré à Aiglun.

Le maire, Michel AUDRAN

